



FRANCHISSEMENT DU BARRAGE D'ARZAL PAR LES POISSONS MIGRATEURS (35)

FLEUVE LA VILAINE

OBJECTIFS DES TRAVAUX

Le barrage d'ARZAL, situé sur l'estuaire de la Vilaine, est le point de passage obligé des poissons migrateurs pour accéder aux rivières du bassin de la Vilaine et à leurs zones de frayères.

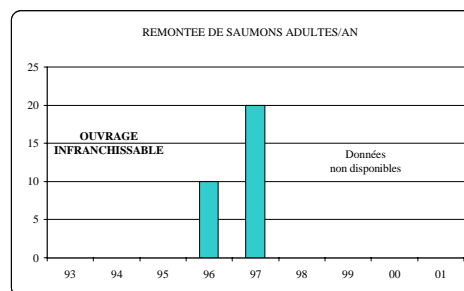
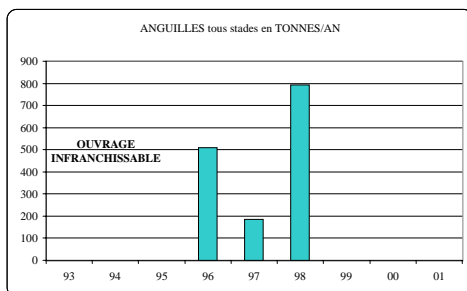
Le barrage étant infranchissable, la restauration des populations de poissons migrateurs sur ce bassin passait par l'équipement de l'ouvrage avec des bassins successifs permettant le passage ainsi qu'un dispositif spécifique pour la migration des anguilles. Les travaux ont été réalisés en 1995.

Montant des travaux : 1,22 Millions d'Euros

Montant des aides : 0.12 Millions d'Euros

RESULTATS DES TRAVAUX

Données IAV (Institut d'Aménagement de la Vilaine)



Dès la mise en service des ouvrages de franchissement, toutes les espèces de poissons migrateurs (anguilles, truites de mer, saumons, mullets, aloses, lamproies) sont passées en grande quantité et tous les stades de développement ont été observés.

Les grandes bénéficiaires sont les anguilles, notamment au stade civelles. Celles-ci sont remontées en nombre dès la première année. En 1997, la baisse de biomasse peut s'expliquer par des températures peu favorables au stade civelles.

La restauration des populations de saumons nécessite des aménagements complémentaires dans les rivières du bassin pour faciliter les accès aux frayères.

FACTEURS CLIMATIQUES

Suivant les espèces et leurs différents stades de développement, les exigences en matière de conditions physiques du milieu aquatique, telles que les températures ou les débits, sont extrêmement variées. Toute condition défavorable à un moment donné pour une espèce peut être favorable pour d'autres.

La diversité des conditions climatiques induit donc une grande variabilité naturelle dans les remontées annuelles de poissons.

COMMENTAIRES

Les premières observations dès la mise en service des dispositifs sont très encourageantes. L'ouverture du verrou, qui constituait le barrage d'ARZAL pour le passage des poissons migrateurs, constitue une action importante pour la restauration des capacités d'accueil des poissons migrateurs dans le bassin versant de la Vilaine.

Cette action s'inscrit dans le cadre du contrat de plan Etat Région avec le soutien de l'agence.

A noter toutefois une pression de pêche très intense sur les civelles dans l'estuaire qui pénalise fortement la recolonisation des rivières et limite ainsi la portée des travaux réalisés.